

Mise en œuvre des classes passerelles

Préconisations

Définition

« La classe passerelle est destinée aux bacheliers professionnels de l'année » introduit la circulaire du 18 juillet 2018. Elle vise la consolidation des acquis afin de permettre à ces étudiants qui « n'ont eu aucune proposition d'admission en STS, bien qu'ayant reçu en terminale un avis favorable du conseil de classe » de réussir leurs études supérieures au regard des attendus des différentes spécialités de STS. » La classe passerelle ne constitue pas une année de préparation du BTS, mais une année de préparation à l'entrée en STS.

Ces classes sont créées sous la forme d'une « formation complémentaire d'initiative locale ».

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque étudiant par le chef d'établissement, sans délivrance de certification.

Objectifs

La classe passerelle vers le BTS a pour objectifs d'augmenter le taux de passage de 1^{ère} en 2^{ème} année de STS et de limiter le décrochage au cours de la 1^{ère} année de STS. Il s'agit de réduire de façon significative les risques d'échecs ou d'abandons qui tiennent pour la plupart à :

- un manque de confiance, d'estime de soi, de persévérance et d'autonomie ;
- des difficultés relatives à l'organisation et aux méthodes de travail personnel ;
- des lacunes dans la conceptualisation tant en enseignement général qu'en enseignement professionnel ;
- une difficulté à appréhender les changements induits par la vie d'étudiant ;
- une méconnaissance des attendus de l'enseignement supérieur ;
- une méconnaissance du monde économique et professionnel.

Le projet de formation doit être conçu pour se démarquer de la formation reçue pour l'obtention du baccalauréat professionnel et pour éviter de former, avant l'heure, aux contenus qui seront dispensés ultérieurement en STS. Il s'agit d'apporter aux étudiants concernés les moyens de suivre des études supérieures sans risque de décrochage ultérieur, de vivre cette classe passerelle comme un tremplin vers la réussite de ces études.

Elèves concernés

Les élèves pouvant intégrer une classe passerelle sont des « bacheliers professionnels de l'année qui n'ont eu aucune proposition d'admission en STS, bien qu'ayant reçu en terminale un avis favorable du conseil de classe ». À titre exceptionnel, les bacheliers technologiques souhaitant s'orienter vers une STS peuvent en bénéficier.

Accès en STS

D'après la circulaire du 18 juillet 2018, l'admission et l'affectation en STS peuvent être prononcées avant le terme de l'année de classe passerelle, lorsque l'équipe pédagogique a considéré que le niveau de l'étudiant lui permettait d'être en capacité d'entrer en STS dans de bonnes conditions et d'y réussir et que le BTS désiré a des places qui se seraient libérées.

Objectifs pédagogiques

En annexe de la circulaire du 18 juillet 2018, les objectifs pédagogiques suivants sont détaillés comme suit :

- conforter le projet d'orientation de l'étudiant ;
- développer des compétences méthodologiques ;
- consolider les compétences psychosociales ;
- renforcer ou compléter les acquis des étudiants dans la perspective d'une meilleure adaptation à l'enseignement supérieur (français et littérature ; langues vivantes ; mathématiques et numératie ; sciences physiques et chimiques ; projets professionnels de spécialité).

L'annexe insiste aussi sur la pédagogie active, l'interdisciplinarité, l'initiation à la recherche documentaire et l'usage du numérique.

Recommandations de mise en œuvre

1. Accueillir les étudiants et réaliser un premier positionnement

Dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser un bilan individuel de compétences. Au regard des attendus et exigences pour une poursuite d'étude dans une spécialité de STS donnée, il s'agit de déterminer, pour chaque étudiant concerné, ses points forts et ses axes de progrès, d'identifier les compétences qui doivent être mieux maîtrisées, de repérer éventuellement les enseignements ou contenus spécifiques à proposer (par exemple, un confortement en LV2 ou l'approfondissement de notions scientifiques).

Dans un second temps, à différentes périodes de l'année, les équipes pédagogiques établissent des bilans collectifs et individuels des progrès des étudiants et de leurs projets de poursuite d'étude pour y apporter les réponses adaptées en continu et de manière réactive.

2. Définir l'ingénierie de formation

Pour permettre d'apporter la flexibilité nécessaire au fonctionnement de la classe ainsi que de répondre de façon fine aux besoins des étudiants, et sachant que cette « année passerelle » ne débouche pas sur une certification, l'organisation pédagogique de l'année doit reposer sur une construction modulaire d'enseignements généraux et de projets de spécialité, évolutive au fil des périodes.

La modularisation des enseignements participe de la démarche de différenciation : elle est une réponse pédagogique à la mise en œuvre de parcours différenciés. Elle favorise les conditions de la gestion de l'hétérogénéité des publics et de la variabilité de la durée de formation.

Compte tenu de l'hétérogénéité des profils des étudiants, des stratégies de différenciation et d'accompagnement doivent être à l'œuvre pour proposer des modalités, activités et rythmes d'apprentissage adaptés aux besoins de chacun.

La différenciation peut porter sur des objets différents :

- Différencier les contenus d'apprentissage : tous les étudiants ne font pas la même chose au même moment (certains consolident des objectifs non maîtrisés, d'autres poursuivent une tâche en cours, d'autres encore prennent en charge une tâche isolée constitutive d'un « process métier » qui viendra s'intégrer dans une mission globale assignée au groupe). Le matériel mis à la disposition des étudiants n'est pas le même pour tous (les ressources ou les documents proposés sur un même sujet sont différents de par leur nature, leur forme ou leur contenu) dans le but de le rendre accessible à tous ;
- Différencier les processus d'apprentissage en proposant des modalités d'apprentissage multiples : l'enseignant peut ainsi faire varier les outils mis à disposition des étudiants (ex. : feuille de route, contrat individuel, guide de production), les démarches (ex. : démarche inductive / déductive, enseignement explicite), le degré de guidage (autonomie, travail encadré) ou encore le type d'organisation sociale (exemples : travail individuel, groupes de travail homogènes / hétérogènes, groupes coopératifs) ;
- Différencier les productions / les résultats attendus : offrir aux étudiants différentes options pour attester de leur progression ou de leurs acquis (autoriser un compte-rendu écrit, un compte-rendu oral en face à face avec l'enseignant, sous forme d'exposé ou enregistré sur un média, un entretien d'explicitation...) ;
- Différencier les environnements physiques : l'espace physique de la classe, son organisation matérielle en îlots, en ateliers ou centre d'autonomie contribuent à la mise en œuvre de pratiques de différenciation ;
- ...

Mobiliser le numérique au service de la différenciation pédagogique contribue à la mise en œuvre de situations d'apprentissage riches et variées, facilite le suivi des étudiants et la traçabilité des apprentissages et réinterroge les pratiques pédagogiques.

Les outils numériques introduisent de la souplesse dans la gestion des apprentissages et favorisent ainsi un accompagnement plus personnalisé.

L'usage du numérique, en permettant une utilisation individualisée ou a contrario collaborative, donne de la souplesse dans la prise en compte des différents rythmes d'apprentissage ainsi que dans la mise en œuvre d'une variété de parcours. La diversité des supports numériques est aussi un atout pour gérer l'hétérogénéité. Les recours à différents canaux et formats (textes, images, son, vidéos...) sont autant de possibilités différentes d'accès au savoir et au développement des compétences attendues. Des outils numériques adaptés facilitent la réalisation d'évaluations diagnostiques et formatives et l'accompagnement du travail des étudiants.

3. Collaborer entre enseignants

En termes de modalité pédagogique, la co-intervention entre professeurs ayant en charge des formations professionnelles de niveau IV et des professeurs ayant en charge des formations de niveau III devra être recherchée. Les rencontres et les échanges, en amont, des équipes pédagogiques des classes de baccalauréat professionnel et de STS nourriront la construction de plans de formation fluides, limitant les ruptures dans les apprentissages.

Les équipes gagneront à poursuivre le travail instauré autour de l'élaboration de la stratégie globale de formation en :

- encourageant les étudiants, en les valorisant et en ouvrant le champ des possibles par une ouverture, une curiosité et une mobilité ;
- élaborant des outils de diagnostic innovants et valorisants portant sur les compétences, les stratégies d'apprentissage et les attentes des étudiants ;
- ciblant les compétences et les connaissances permettant d'atteindre les attendus de STS et en construisant, toujours en équipe, un plan de formation individualisé permettant d'y répondre (l'articulation entre les enseignements professionnels et généraux y trouvera toute sa place) ;
- prenant appui sur les périodes de formation en milieux professionnels pour étoffer le projet, développer des compétences ciblées en lien avec le tuteur, ancrer la motivation et développer l'envie de réussir ;
- proposant des modalités d'accompagnement spécifiques de ces étudiants en équipe en osant l'innovation et l'expérimentation ;
- construisant des projets ambitieux avec des partenaires externes à l'établissement scolaire afin de développer les compétences professionnelles et transversales, le travail en équipe, l'ouverture sur les autres et l'estime de soi.

La construction du parcours de formation de l'étudiant nécessite de conjuguer deux logiques : la progressivité d'apprentissage et la temporalité d'acquisition.

Pour la progressivité d'apprentissage, les étudiants ont acquis dans les classes antérieures un bagage qu'on aura soin de réactiver, de stabiliser, de fixer et d'exploiter. Il importe en particulier de prévoir des temps forts d'accompagnement sur les méthodes et outils pour apprendre, sur les langages spécifiques à chaque discipline de façon à faciliter la transition vers les études supérieures. Les connaissances et les compétences pourraient alors se complexifier plutôt que s'empiler. L'acquisition des attendus et des compétences de fin de cycle peuvent varier d'un apprenant à un autre.

La temporalité d'acquisition, propre à chaque étudiant, relève de pratiques pédagogiques intégrant l'évaluation formative (l'observation, le diagnostic) pour la mise en œuvre de pratiques différenciées. Les programmes fixent des attendus de fin de cycle. Les objectifs sont communs, mais les modalités de travail nécessairement différentes selon les étudiants. Le travail préparatoire du professeur gagnera à proposer des routes différentes, anticiper des parcours personnels et une temporalité adaptée pour développer les compétences visées. La différenciation se révélera alors le moteur d'un enseignement visant la réussite des jeunes.

En situation d'apprentissage, le professeur repère les difficultés des étudiants puis met en œuvre les remédiations appropriées (incitant les étudiants à prendre des initiatives, à chercher, à avancer au brouillon et à pratiquer le feedback).

Les erreurs font partie intégrante du processus d'apprentissage pour maîtriser les nouvelles notions abordées. Il est important d'en informer les apprenants, les erreurs commises, une fois corrigées permettent d'ancrer davantage l'information correcte que dans des stratégies d'apprentissage plus passives.

La langue étrangère peut intervenir dans le cadre des autres enseignements disciplinaires, par exemple par l'emploi dans l'enseignement de spécialité de documents en anglais sur la thématique traitée ou par la confrontation d'articles de presse dans un projet commun sur les médias entre le français et la langue étrangère. Dans les séances en co-intervention avec la spécialité, la langue étrangère intervient par exemple avec pour objectifs de renforcer les compétences linguistiques en lien avec le secteur des services ou de la production, et de préparer les étudiants à l'enseignement professionnel en langue vivante ou au co-enseignement dans les BTS qui ont introduit cet enseignement.

4. Accompagner les étudiants dans le développement d'un projet constructif et réaliste et dans la construction de leur parcours professionnel

L'équipe éducative est également chargée de mettre en place « une aide à l'orientation ». En effet, tout au long de l'année, elle doit aider l'étudiant à conforter son projet d'orientation ou l'aider à en formuler un autre. Ceci pourra être réalisé grâce à la découverte des métiers envisageables à l'issue de la STS, mais aussi des possibilités de poursuites d'études, grâce à des rencontres avec des professionnels ou encore grâce à des périodes d'immersion en STS ou à des périodes de stage en entreprise pour appréhender les missions, tâches et activités confiées à un technicien supérieur.

Pour cela, les réseaux d'EPL doivent se développer dans le but de proposer une « palette » très large de possibilité d'immersion afin de couvrir l'ensemble des domaines, secteurs et métiers.

Il s'agira, tout d'abord, de mieux définir et/ou d'enrichir le projet de l'étudiant en confrontant son profil et ses motivations aux caractéristiques et exigences des formations post-baccalauréat. Il s'agira, ensuite, de développer et/ou de renforcer, d'une part, les compétences nécessaires à la prise de décisions à laquelle l'étudiant sera confronté dans le cadre de la procédure Parcoursup, d'autre part, les compétences transversales, comportementales et humaines aujourd'hui recherchées dans tous les secteurs de l'activité économique et sociale.

L'étudiant bénéficiera d'un accompagnement destiné à l'aider à élaborer et/ou conforter son projet de poursuite d'études. Pour cela, il devra être capable de :

- s'autoévaluer en apprenant à se connaître, à faire le bilan de ses compétences, de ses talents, de ce qui a évolué dans ses projets personnels de parcours (évolution de ses centres d'intérêt et valeurs par rapport aux années précédentes) ;
- se projeter dans l'enseignement supérieur en dépassant l'autocensure et en ouvrant son horizon personnel au-delà des seules représentations des formations rencontrées dans sa famille ou son environnement géographique proche. Il s'agit pour l'étudiant d'étayer son ambition individuelle par une familiarité acquise avec les attendus de l'enseignement supérieur ;
- envisager à terme son insertion professionnelle en faisant évoluer ses représentations du monde économique et professionnel ;
- améliorer sa mobilité en appréhendant la nature des freins à la mobilité : financiers, physiques, matériels (transport, hébergement, etc.) et cognitifs (crainte de se déplacer ...). La mobilité constitue un vecteur d'ouverture sur le monde, d'émancipation des étudiants, de dialogue interculturel et à terme d'employabilité ;
- préparer la procédure Parcoursup à partir de l'identification des contenus et des attendus des formations de l'enseignement supérieur. Hiérarchiser ses choix, formuler d'autres choix, analyser les alternatives, adopter une démarche ouverte de vœux tenant compte de ses chances d'admission. Prendre des décisions et suivre les procédures mises en place. Repérer les passerelles entre les différentes voies de l'enseignement supérieur.

La mobilisation des équipes pédagogiques de terrain, leur connaissance fine des apprenants et de la cohérence des poursuites d'études restent néanmoins le levier le plus efficace. Les enseignants doivent continuer à accompagner les étudiants en les aidant à identifier les attentes et objectifs à atteindre pour une réussite en STS : degré d'autonomie effective, capacité à apprendre et à s'investir dans le travail, projection dans un métier...

L'évaluation

Les parcours de moins en moins linéaires, l'accueil de nouveaux publics et de nouveaux profils, l'hétérogénéité des classes et des niveaux scolaires, sont autant d'éléments qui interrogent la capacité des équipes à faire réussir les jeunes et les invitent à revisiter leurs pratiques évaluatives. Se pose la question : comment traiter l'hétérogénéité des classes par la différenciation évaluative ?

Inscrites au cœur même de l'activité professionnelle des enseignants, les pratiques d'évaluation appellent une nécessaire prise de distance des équipes pour les articuler avec des démarches pédagogiques et didactiques. Dès lors, confirmer une culture partagée de l'évaluation positive et globale du jeune, dans et hors de la classe, s'impose.

L'évaluation joue un rôle majeur dans la formation. On sait en effet que les apprenants sont plus à même de répondre aux attentes de leur enseignant si les modalités et les critères d'évaluation leur sont clairement explicités. L'objectif de l'accompagnement évaluatif est de rendre l'étudiant conscient de ses acquis, de ses perspectives de progrès, de le rendre capable de surmonter ses difficultés, de gérer ses erreurs en autonomie et de se donner les moyens de ses ambitions.

L'évaluation est un retour d'information sur les acquis de l'étudiant : où en est-il par rapport aux attendus ? Que doit-il faire pour progresser ? Comment l'enseignant doit-il exploiter les informations recueillies pour penser, adapter et organiser les apprentissages pour répondre aux besoins ?

La mise en place d'évaluations régulières et d'auto-évaluations permet aux apprenants non seulement de renforcer les apprentissages, mais aussi de limiter le processus d'oubli. L'évaluation est explicite, acceptée et variée.

Elle peut ainsi prendre de nombreuses formes : confrontation à des situations inédites, tests d'entraînements, explicitation, évaluation entre pairs, travaux interdisciplinaires, suivi en continu des acquis et autres.

Pour expérimenter de nouvelles pratiques d'évaluation, quelques pistes sont à explorer :

- travaux évalués à plusieurs mains (impliquant une mise en œuvre concertée ; évaluation concertée avec l'étudiant notamment ; l'évaluation collective de certains points) ;
- projets construits sur des modalités d'évaluations différentes (oral et/ou écrit, un nombre variable de compétences évaluées) et la détermination de parcours profilés dont la principale valeur évaluée sera la progression effective ;
- travail sur l'erreur acceptable (définir l'objectif à atteindre, n'évaluer que celui-ci sans exclure le diagnostic des autres besoins, lesquels seront envisagés en temps utiles) ;
- modalités de correction évolutive, tenant compte des travaux remis par les étudiants et de conseils personnalisés apposés à chacun d'entre eux pour faciliter la reprise différenciée et la progression dans un projet pleinement personnalisé (qui n'autorise pas moins le travail de groupe : sur un même projet, la contribution sous forme de co-correction et la mobilisation des ressources de la classe) ;

- évaluation du projet « fini » lorsque l'étudiant est en mesure de tenir tous les points sur lesquels il a engagé sa réflexion ;
- intégration de la modalité d'auto-évaluation justifiée par l'étudiant ou les étudiants entre eux (coévaluation du projet, de son suivi, de la répartition des tâches et besoins).

Les partenariats

La loi 2013-660 du 22 juillet 2013 pose le principe du continuum bac-3/bac+3 et conduit à la mise en place de conventions actives de partenariat entre les établissements secondaires et supérieurs. Les *Lycées des métiers* et les *Campus des métiers et des qualifications* contribuent à une mise en œuvre très opérationnelle de ces conventions, mais ce ne sont pas les seules structures concernées.

Tous les établissements ont intérêt à organiser leur collaboration dès qu'ils partagent un flux d'étudiants ou qu'ils souhaitent le développer. Les travaux porteront conjointement sur les visées quantitatives (amener plus d'étudiants à poursuivre) et qualitatives (favoriser leur réussite). Il n'existe pas de modèle unique pour organiser les collaborations, qui dépendent des caractéristiques du réseau : nombre d'établissements, proximité, taille des flux, nature des formations, enjeux de réussite...

Ces actions peuvent se conduire au sein du lycée polyvalent, quand ce dernier propose une ou des section(s) de technicien supérieur, car ces structures favorisent considérablement les possibilités de travail en commun. Mais elles doivent aussi être menées dans le cadre d'un réseau d'établissements au travers de convention. Celle-ci permettant de définir un cadre organisationnel.

Les Lycées des métiers offrent un panel de formations comportant notamment des formations technologiques et professionnelles dont l'identité est construite autour d'un ensemble cohérent de métiers rendant ainsi plus lisible cette offre au sein d'un même secteur professionnel (métiers de la vente, de l'hôtellerie...).

Les Campus des métiers et des qualifications sont marqués par un double enjeu :

- Construire des parcours de réussite pour tous par la mise en réseau des structures de formation. Le campus vise à la mise en œuvre de parcours de formation dans une logique de complémentarité dans la construction des compétences ;
- Créer des laboratoires de l'innovation pédagogique s'appuyant notamment sur les volets international et culturel des campus. À cet effet, le campus est le lieu privilégié de propositions d'adaptation des diplômes, et d'émergence de formations nouvelles liées aux évolutions sociétales.

Pour faire vivre ces partenariats, diverses modalités sont à la disposition des acteurs :

- Les réunions de travail, de concertation, organisées régulièrement entre enseignants des différentes structures, à différentes échelles : disciplinaires, élargies à une thématique transdisciplinaire, etc. ;
Quelle qu'en soit l'échelle, de telles réunions permettront notamment de :
 - ✓ favoriser une lecture croisée des référentiels, des programmes et des modalités d'évaluation ;
 - ✓ réfléchir aux différences de pédagogie, notamment en termes d'organisation du travail et de méthodologie, entre les deux cycles ;
 - ✓ construire une meilleure connaissance des étudiants ;
 - ✓ organiser le positionnement des étudiants à l'entrée en BTS.
- Les interventions ou observations croisées amèneront les professeurs de BTS et de baccalauréat professionnel à échanger, partageant ainsi leur culture professionnelle ;
- Enfin, les liaisons dans le cadre de la mise en œuvre d'une pédagogie de projet induiront une collaboration entre lycéens professionnels et étudiants de BTS (par exemple : création d'une entreprise, projets à la croisée des métiers, des arts et de la culture...).
Voir le dossier d'actualités de l'IFE n° 82 (février 2013).

En conclusion, la mise en réseau d'établissements doit autant que possible dépasser le cadre des opérations ponctuelles pour prendre la forme d'un projet construit, suivi et régulièrement évalué.

Fiche avenir

Pour pérenniser le dispositif des classes passerelles mis en place en juillet 2018 (circulaire n° 2018-089 du 18-7-2018), les étudiants inscrits dans ces classes et ayant un parcours de consolidation réussi pourront bénéficier de la garantie d'une poursuite d'études en STS. Cette admission en STS à l'issue d'une classe passerelle n'est pas

systematique, mais liée à l'avis du chef d'établissement de la classe passerelle, sur proposition de l'équipe pédagogique. Elle est de droit si cet avis est favorable.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, l'étudiant ayant suivi un enseignement en classe passerelle doit s'inscrire à nouveau sur Parcoursup et faire des vœux pour des BTS pour être admis en STS à l'issue de ce parcours. Un dispositif particulier de fiche Avenir est mis en place en tenant compte de la spécificité des classes passerelles.

L'année de formation en classe passerelle ne donne pas lieu à génération de bulletins (notes et appréciations), c'est donc sur la base d'éléments qualitatifs du parcours en classe passerelle que cette formation sera prise en compte dans la procédure pour garantir l'accès à une STS.

La fiche Avenir aura donc les mêmes informations pour les classes passerelles que pour les autres types de classe, à l'exception des notes et appréciations des enseignants.

Les professeurs principaux remplissent la partie réservée aux « éléments d'appréciation ». Le chef d'établissement donne son avis sur la capacité à réussir.

Au même titre que pour les Terminales bac pro, une capacité à réussir estimée « Très satisfaisante » par le chef d'établissement engendrera un avis favorable et donc une admission de droit en STS.